

DOSSIER

SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CHARTE DE COOPERATION ECONOMIQUE ET SOCIALE ENTRE AEROPORTS DE LYON ET LE TERRITOIRE QUI L'ENTOURE

- 15 OCTOBRE 2015 -



AÉROPORTS de **LYON**

Nouvelle charte de coopération économique et sociale

Réunis le 15 octobre 2015 à l'aéroport Lyon-Saint Exupéry, les Présidents des communautés de communes de la Côtière à Montluel (Philippe Guillot Vignot), des Collines de Nord Dauphiné (René Poretta), de l'Isle Crémieu (Adolphe Molina), de l'Est lyonnais (Paul Vidal) et la société Aéroports de Lyon (Philippe Bernard, Président du Directoire) ont signé la deuxième édition de la « charte de coopération économique et sociale ». Ensemble, ils portent 24 actions concrètes en faveur du dynamisme économique du territoire et du bien-être des habitants.

En sa qualité d'acteur économique majeur, Aéroports de Lyon souhaite favoriser les retombées économiques sur le territoire qui accueille l'aéroport. Cette initiative est le fruit d'un travail conduit depuis 20 ans auprès des communautés de communes riveraines. Cette deuxième charte de coopération économique et sociale, formalisée jeudi 15 octobre 2015, fait suite à une première édition signée en 2011 et terminée en 2014.

85 % des 18 actions décidées à l'issue de la première charte ont été réalisées, les 15 % restant sont en cours de déploiement. Dans ce cadre, ont été mis en place notamment des ateliers d'anglais permettant aux riverains de disposer des bases essentielles pour répondre aux exigences des entreprises du site et des clients de l'aéroport et leur faciliter ainsi l'accès à l'emploi. Par ailleurs, la gare de territoire de Lyon-Saint Exupéry a connu de très fortes progressions du trafic (+ 25 % en 2014 vs 2013) grâce à la mobilisation des acteurs du territoire et la mise en place de l'offre OUIGO.

La nouvelle charte formalise et donne un nouveau souffle aux actions opérationnelles engagées en matière de coopération économique et sociale. **Par cette démarche, ses signataires visent à faciliter les échanges d'information entre eux, à créer d'autres synergies et à afficher une ambition commune pour le développement économique et social du territoire.**

Cette charte pose les principes d'actions communes dans les domaines suivants :

- Transports (desserte en transports en commun, modes doux, intermodalité, développement de la gare TGV, CAREX).
- Développement économique (développement des zones d'activités, disponibilités foncières, offre commerciale).
- Emploi et formation (recrutement, employabilité, ..)
- Agriculture, environnement et tourisme.

Rappelons que les communautés de communes signataires regroupent à elles seules 18 zones d'activités et plus de 180 000 habitants. La plateforme aéroportuaire représente quant à elle, 200 entreprises et 5 300 emplois.

SOMMAIRE

Communiqué de presse	p.2
I. Qu'est-ce que la charte de coopération économique et sociale ?.....	p.4
II. Bilan : charte 2011-2014, quelles actions mises en place ?	p.5
III. Charte 2015-2018 : 24 actions concrètes en faveur du territoire et du bien-être des habitants.....	p.6
Verbatim des signataires de la charte	p.8
Carte d'identité Aéroports de Lyon.....	p.9

I. Qu'est-ce que la charte de coopération économique et sociale ?

En sa qualité d'acteur économique majeur, Aéroports de Lyon souhaite favoriser les retombées économiques sur le territoire qui accueille son aéroport. Grâce au travail conduit depuis 20 ans en partenariat avec les communautés de communes riveraines, la relation entre l'aéroport Lyon-Saint Exupéry et le territoire qui l'entoure a atteint un niveau de maturité unique pour un aéroport européen (cf. étude Ernst & Young de juin 2011).

La deuxième édition signée jeudi 15 octobre 2015, fait suite à une première charte de coopération économique et sociale signée en 2011.

Cette nouvelle charte donne un nouveau souffle aux actions opérationnelles engagées en matière de coopération économique et sociale.

Objectifs de la charte

Cette charte a pour objectif de :

- formaliser et pérenniser les actions engagées en matière de coopération économique et sociale,
- faciliter les échanges d'informations entre les partenaires et créer des synergies nouvelles,
- témoigner d'une ambition commune pour le développement économique et social de ce territoire.

Quatre thématiques traitées

Cette charte préconise le développement d'actions communes dans les domaines suivants :

- Transports (desserte en transports en commun, modes doux, inter-modalité, développement de la gare TGV, CAREX).
- Développement économique (développement des zones d'activités, disponibilités foncières, offre commerciale).
- Emploi et formation (recrutement, employabilité, ..)
- Agriculture, environnement et tourisme.

Aux côtés d'Aéroports de Lyon, les 4 communautés de communes signataires sont :

- la Côtière à Montluel,
- les Collines de Nord Dauphiné,
- l'Isle Crémieu,
- l'Est lyonnais.

Elles regroupent 18 zones d'activités et plus de 180 000 habitants. L'aéroport Lyon-Saint Exupéry représente quant à lui, 200 entreprises et 5300 emplois et génère 2.5 milliards d'euros d'impact économique total (direct, indirect et induit) (cf. étude d'impact économique 2011).

II. Bilan : charte 2011-2014, quelles actions mises en place ?

Le 17 octobre 2011, une première charte de coopération économique et sociale était signée entre Aéroports de Lyon et les Présidents des communautés de communes riveraines.

Prenant fin en 2014, elle définissait les démarches et actions de coopération menées sur le territoire qui entoure l'aéroport Lyon-Saint Exupéry. **Les objectifs communs de ces acteurs se traduisaient par 18 actions concrètes. 85 % d'entre elles ont été réalisées et les 15 % restant sont en cours de réalisation.**



Cette première charte s'appuyait sur six thématiques : transports, développement économique, offre commerciale, emploi & formation, agriculture, tourisme & environnement

On compte parmi les actions concrètes :

- La mise en place d'ateliers d'anglais permettant aux riverains de savoir répondre aux exigences des entreprises du site et des clients étrangers de l'aéroport et leur faciliter ainsi l'accès à l'emploi. **250 riverains ont bénéficié de cette formation ces 4 dernières années.**

- En 2014, Satoemplois(*) a diffusé 134 offres d'emploi. **36 % des postes pourvus ont été attribués à des riverains.** Pour améliorer ce dispositif, Satoemplois s'est doté d'un nouveau site internet opérationnel depuis mai 2015 www.satoemplois.com. Avec ses nouvelles fonctionnalités, il facilite les démarches des entreprises (publication d'offres d'emplois) et des candidats (consultation des fiches métiers et d'actualités, dépôts de candidatures).

- Avec 70 % de la clientèle composée de riverains, la gare TGV se positionne clairement comme gare de territoire. Elle a connu de très fortes progressions du trafic (+ 25 % en 2014 vs 2013) grâce à **une forte mobilisation des instances représentant les populations de l'Est lyonnais et la mise en place de l'offre OUIGO**. En 10 ans, le taux de croissance annuel moyen s'élève à + 14 %.

- **Afin de valoriser le potentiel économique du territoire, deux forums ont été organisés avec les élus et acteurs concernés :** le premier en juin 2012 sur la thématique des perspectives de croissance, le second en octobre 2013 traitant de l'hôtellerie sous l'angle des évolutions pour le domaine d'activité sur le territoire.

- **En vue d'inciter à utiliser les déplacements propres, Aéroports de Lyon a connecté l'ensemble des cheminements modes doux de l'Est lyonnais.** Ces itinéraires représentant 70kms s'appuient sur le maillage existant des chemins ruraux et des circuits de randonnées du Conseil général du Rhône. Ils alternent espaces boisés, points de vues, zones de pique-nique et approches de la zone aéroportuaire. Ce projet concoure au Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) d'Aéroports de Lyon afin de réduire ses émissions de CO².

** Satoemplois : Créé en 1997 par Aéroports de Lyon et rejoint par Pôle Emploi en 2001 par convention partenariale, Satoemplois a pour objectif de faciliter l'accès des riverains aux emplois des entreprises de la plate-forme aéroportuaire Lyon-Saint Exupéry. Le dispositif Satoemplois s'étend sur 43 communes et concerne 200 entreprises.*

III. Charte 2015-2018 : 24 actions concrètes en faveur du territoire et du bien-être des habitants



Réunis le 15 octobre 2015 à l'aéroport Lyon-Saint Exupéry, les Présidents des communautés de communes de la Côtère à Montluel (Philippe Guillot Vignot), des Collines de Nord Dauphiné (René Poretta), de l'Isle Crémieu (Adolphe Molina), de l'Est lyonnais (Paul Vidal) et la société Aéroports de Lyon (Philippe Bernard, Président du Directoire) ont signé **la deuxième édition de la « charte de coopération économique et sociale »**. Ensemble, ils portent **24 actions concrètes en faveur du dynamisme économique du territoire et du bien-être des habitants.**

Cette charte s'appuie sur 4 thématiques aux enjeux majeurs :

- **Transports**

Les communes riveraines de l'aéroport ont connu une forte progression démographique et économique. Les besoins en transports en commun publics sont importants, le véhicule individuel restant encore le mode de déplacement privilégié. Desserte en transports en commun, développement de l'intermodalité, de l'offre TGV et des accès modes doux doivent encore être renforcés.

Aéroports de Lyon s'engage notamment, dans le cadre de son Plan de Déplacements Inter-Entreprises, à mettre à disposition des salariés des entreprises du site des vélos et à les inciter à utiliser les cheminements modes doux des communautés de communes grâce à la diffusion d'une information régulière et la pose d'une signalétique appropriée. De leurs côtés, les communautés de communes étudieront la faisabilité du déploiement de stations vélos libre-service dans les communes riveraines afin de compléter le dispositif de la plateforme aéroportuaire.



- **Développement économique**

Le territoire riverain de l'aéroport est situé à la croisée du Rhône, de l'Ain et de l'Isère. Développement des zones d'activités, disponibilités foncières, offre commerciale... il s'agit d'apporter des réponses rapides et pertinentes aux entreprises en recherche de foncier. Parmi les actions engagées dans cette charte par Aéroports de Lyon et les communautés de communes, **un forum sera organisé une fois par an avec les élus et les acteurs du**

développement économique afin de valoriser le potentiel du territoire. L'objectif ? Accueillir encore davantage d'entreprises génératrices d'emplois et développer les retombées économiques.

- **Emploi et formation**

Créé en 1997 par Aéroports de Lyon et rejoint par Pôle Emploi en 2001 par convention partenariale, Satoemplois a pour objectif de faciliter l'accès des riverains aux emplois des entreprises de la plate-forme aéroportuaire Lyon-Saint Exupéry. Le dispositif Satoemplois a déjà fait ses preuves. **Il s'étend aujourd'hui sur 43 communes et concerne 200 entreprises du site aéroportuaire. En 2014, ce dispositif unique en France a diffusé 134 offres d'emploi. 36 % des postes pourvus ont été attribués à des riverains.** L'objectif est à présent de pourvoir plus de 40 % des postes ouverts aux candidats du territoire.

Pour l'atteindre, Aéroports de Lyon animera une fois par an, dans chacun des trois départements, « **une semaine des métiers** » afin de présenter aux riverains les **emplois aéroportuaires et les cursus d'enseignement ad hoc.** De nouvelles formations à l'anglais seront également proposées afin d'augmenter l'employabilité des populations riveraines.

- **Agriculture, environnement et tourisme**

Le fort potentiel de développement économique que représentent le territoire et la plateforme aéroportuaire doit être exploité tout en maîtrisant l'impact sur l'environnement et le monde agricole.

Par ailleurs, **la qualité patrimoniale de certaines communes et paysages favorise le développement d'une activité touristique qu'il est judicieux de valoriser.**

Aéroports de Lyon s'engage ainsi à promouvoir le patrimoine des communes riveraines afin de développer le tourisme de proximité.

Verbatim des signataires de la charte



Philippe Guillot Vignot, Président de la communauté de communes de la Côtère à Montluel

« La question des transports s'impose de plus en plus dans nos plans stratégiques de mandats. La mobilité est une réponse à l'employabilité : elle doit être réfléchie dans le cadre de l'aménagement de nos territoires. La charte de coopération économique et sociale illustre parfaitement ce qu'il faut faire. »

René Poretta, Président de la communauté de communes des Collines du Nord-Dauphiné

« Aéroports de Lyon, par le biais notamment de sa plate-forme Satoemplois, est un atout majeur pour répondre à la problématique de l'emploi pour nos habitants. Nous nous positionnons en vecteur pour apporter notre pierre à l'édifice. »

Adolphe Molina, Président de la communauté de communes de l'Isle Crémieu

« Cette nouvelle charte de coopération économique et sociale démontre la volonté commune de continuer à travailler ensemble pour un développement harmonieux de nos territoires. Elle nous donne notamment l'opportunité de construire une offre touristique de proximité et d'affaires étoffée. »

Paul Vidal, Président de la communauté de communes de l'Est Lyonnais

« Cette charte de coopération économique et sociale nous permet de concrétiser nos grandes ambitions partagées sur le plan du développement économique. Il nous faut simplement veiller constamment à trouver l'équilibre entre ce développement économique précieux pour notre territoire et la quiétude de nos riverains. »

Philippe Bernand, Président du Directoire d'Aéroports de Lyon

« En sa qualité d'acteur économique majeur, Aéroports de Lyon souhaite favoriser les retombées sur le territoire qui l'accueille. L'aéroport Lyon-Saint Exupéry représente 200 entreprises, 5300 emplois et génère 2.5 milliards d'euros d'impact économique total. Cela ne peut se concevoir sans une étroite collaboration avec les collectivités riveraines, initiée il y a plus de 20 ans. Nous nous inscrivons avec cette nouvelle charte de coopération économique et sociale pour développer et renforcer les actions déjà engagées. »

Carte d'identité - Aéroport Lyon-Saint Exupéry

Nom :
Aéroport Lyon-Saint Exupéry

Gestionnaire :
Société anonyme AÉROPORTS DE LYON
Président du Conseil de Surveillance : Claire Dreyfus Cloarec

Directoire d'Aéroports de Lyon
Président du Directoire : Philippe Bernand

Trafic passager 2014 : 8 467 093 passagers (-1.1 % par rapport à 2013)
Mouvements d'avions commerciaux en 2013 : 105 274 (-7.2 % par rapport à 2013)

Nombre de compagnies aériennes : 58

Trafic fret avionné 2014 : 47 062.9 tonnes (+ 12.3 % par rapport à 2013)

Infrastructures

Superficie 2000 hectares dont 900 hectares de réserves foncières (parmi les plus importantes d'Europe)

Surface construite

Terminaux : Terminal 1, Terminal 2 et Terminal 3
Superficie : 68 000m².
Capacité : 9.5 millions de passagers depuis l'ouverture du satellite du Terminal 3

Terminal fret : 25 000 m² dont :
Station Vétérinaire Denrées Périssables de 720 m²

CargoPort : 50 hectares
200 hectares de capacité foncière

Pistes
2 pistes existantes : piste A : 4 000 mètres
piste B : 2 670 mètres
2 pistes projetées (APPM 1999)
pistes C et D : 3 200 mètres chacune

Commerces et services

Hôtellerie :	un hôtel **** NH LYON AEROPORT, un hôtel ** Kyriad et un hôtel** Ibis Budget
Bars et restaurants :	4 restaurants 6 restaurants « à emporter » 7 bars
Commerces :	8 boutiques en zone réservée 7 boutiques en zone publique 1 pharmacie
Location de voitures :	5 sociétés de location de voitures
Centre d'affaires :	14 salles de réunion
Services divers :	4 salons passagers 1 bureau de change 1 bureau de poste 1 station-service 1 service de filmage des bagages 7 bornes multimédia
Parkings :	5 parkings et 3 déposes minutes ⇒ 14 721 places proposées (hors abonnés) 2 009 places dédiées aux abonnés et 1 640 places dédiées au personnel
Effectifs :	5 500 dont Aéroports de Lyon : 485 200 entreprises implantées ou ayant des employés sur le site

Accès

Par la route :

A 30 minutes de Lyon et à 1 heure 30 de Genève par l'autoroute.

A 1 heure au plus des principales villes de la région Rhône-Alpes (Annecy, Bourg-en-Bresse, Chambéry, Grenoble, Saint-Etienne, Valence)

En TGV :

24 villes reliées quotidiennement par TGV et par service OUIGO à petits prix. La gare TGV de Lyon-Saint Exupéry est située à 5 minutes des terminaux (correspondances avions immédiates).

Le nord : Paris Gare de Lyon (TGV) Marne-La-Vallée (TGV et OUIGO), Paris CDG.

Les Alpes : Grenoble (TGV), Chambéry - Saint Jean de Maurienne - Modane (TGV), Aix les Bains - Annecy (TGV)

La Provence : Valence (TGV), Montélimar - Orange - Arles - Miramas (TGV), Avignon (TGV et OUIGO)

La méditerranée : Nîmes - Montpellier - Toulouse (TGV et OUIGO), Aix-en-Provence (TGV et OUIGO), Marseille (TGV et OUIGO).

L'Italie : Bardonnèche - Oulx Césane - Turin - Verceil - Novare - Milan (TGV)

En tram :

Une liaison directe en tram qui relie le centre de Lyon en moins de 30 minutes.

En navettes :

Liaisons vers 11 grandes villes : Aix -les-bains, Annecy, Bourgoin Jallieu, Bourg-en-Bresse, Chambéry, Grenoble, Voiron, Clermont-Ferrand, Brives, Périgueux et Bordeaux.

Liaisons vers 36 stations de ski dans les Alpes durant la saison hivernale.

